



Corpropiete sans syndic 93200

Par **A76RDC**, le **18/11/2018** à **22:54**

Bonjour,

Lors de la dernière assemblée, nous avons décidés de ne plus poursuivre avec notre syndic. Nous sommes actuellement sans syndic depuis plusieurs mois. Et, nous avons beaucoup de problèmes (de mauvais payeurs, immeuble en état d'insalubrité...) depuis plus de 20 ans.

Nous souhaiterons demander un administrateur provisoire auprès du TGI.

Pourriez-vous m'indiquer svp quelles sont les démarches a entreprendre dans ce genre de situation ? (et comment déclencher la procédure auprès du TGI ?)

Merci d'avance pour vos conseils,

Par **youris**, le **19/11/2018** à **11:08**

bonjour,

une copropriété ne peut pas rester sans syndic

vous devez mandater un avocat pour saisir le président du TGI.cela peut être très rapide en utilisant la procédure de référé d'heure à heure.

un mandataire judiciaire va vous coûter très cher.

nous avons connu la même situation, il y a quelques années.

nous avons trouvé un copropriétaire volontaire pour être syndic pendant quelques semaines, notre avocat a présenté sa candidature au président du TGI qui l'a nommé, la procédure a duré 4/5 joues, W-E de Pâques compris.

la mission de ce syndic "provisoire" état de convoquer une nouvelle A.G. pour choisir un syndic.

salutations

Par **A76RDC**, le **20/11/2018** à **22:32**

Bonjour Youris,

Merci pour les détails.

Je me reprends sur un détail : en fait, notre ex syndic nous avait adressé 7 jours avant la fin de notre quitus (30/06/18) une convocation pour une AG en septembre (= gestion tres bizarre..).

A cette assemblée, aucun copropriétaire ne s'est rendu et aucune résolution n' a été votée.

Est-ce qu'on est encore lié légalement avec ce syndic ?

Par **A76RDC**, le **22/11/2018 à 16:12**

Bonjour,

Est-ce que quelqu'un serait si on est encore lié légalement avec le syndic ?